

1

AG1404A



Hôtellerie-Tourisme-Restauration

Services aux particuliers

Prévention-Sécurité

Immobilier

Commerce

Chambres consulaires

Travail temporaire

Habillement-Cuir-Textile

Propreté

Mouvements et associations

Aujourd'hui je monte à cette tribune en tant que secrétaire du Syndicat des Services de Basse de Normandie qui représente 3 départements le Calvados, La Manche et l'Orne. Nous représentons ici un territoire et des secteurs où le travail ne manque pas, mais où les moyens humains viennent à manquer.

J'ai pris mes fonctions avec enthousiasme, mais aussi avec la lucidité de celle qui voit l'ampleur de la tâche qui nous attend. »

SUR LE TERRAIN :

-Il y a l'urgence sociale,
-le besoin de visibilité auprès des salariés, souvent précarisés, qui attendent de nous une présence physique, une écoute et une force de frappe.

Au bureau :

- C'est l'avalanche administrative.
- _ Le poids de la gestion,
- _ le suivi des dossiers,
- _ la structuration interne,
- _ les paps,
- _ les mandatements,
- _ les demandes d'aides aux adhérents
- Nous devenons souvent psychologues et assistante social...

Nous essayons d'être mobilisé sur les 3 départements, mais la réalité nous rattrape : le temps militant est une ressource rare qu'il nous faut protéger pour ne pas s'épuiser. »
Pour avancer, nous avons besoin que nos outils confédéraux fonctionnent.

JURITIQUES

Notre syndicat souhaite alerter ce congrès sur une urgence démocratique au sein de notre organisation : le manque de défenseurs syndicaux.

En Normandie, comme ailleurs, la demande de défense juridique explose. Face à des employeurs de mieux en mieux armés juridiquement, nous ne pouvons pas laisser nos adhérents et les salariés sans défense devant les Prud'hommes. Le renouvellement des générations de défenseurs est primordial ainsi que la négociation avec le patronat de crédit d'heures supplémentaires pour les défenseurs syndicaux et mettre une politique de formation massive.

Le syndicat demande un assouplissement de certaines règles de la CNAS, dont la rigidité actuelle pénalise injustement nos adhérents. Nous portons aujourd'hui 3 demandes précises :

1. Une plus grande souplesse sur l'antériorité des dossiers. Actuellement, un adhérent depuis 2015 se voit refuser une prise en charge,
Exemple litige des congés payés, dont l'origine du dossier remonte à 2009.



Affiliée à l'UNI, l'UITA et à IndustriALL





Hôtellerie-Tourisme-Restaurant

Services aux particuliers

Prévention-Sécurité

Immobilier

Commerce

Chambres consulaires

Travail temporaire

Habillement-Cuir-Textile

Propreté

Mouvements et associations

Nous demandons qu'un critère de prescription plus souple soit appliqué : l'ancienneté et la fidélité de l'adhérent doivent primer sur l'historique du problème.

2. AVOCATS nous demandons une augmentation du montant pris en charge par la CNAS

3. NOUVEAU TIMBRE FISCAL Nous demandons que la CNAS le prenne en charge et que la CNAS ouvre une réflexion pour assouplir les règles.

Notre syndicat demande d'ouvrir officiellement ces règles.

L'engagement du syndicat en Basse Normandie est total.

Afin que les essentiels ne soient pas les oublier de la Cfdt, nous avons besoin d'une confédération lucide, de moyens juridiques renforcés et d'une solidarité financière.

La proposition de la confédération d'augmenter la cotisation à 0,95% est un débat qui reste d'actualité. Notre syndicat reste à l'écoute de ses adhérents et s'inquiète de cette répercussion sur le développement.

Merci pour votre écoute je laisse la parole à Gilles pour la suite de l'intervention

En France, et plus largement en Europe, le développement rapide de la franchise et de la location-gérance dans le commerce a profondément transformé la réalité du travail pour des centaines de milliers de salariés. Derrière des enseignes comme Auchan ou Carrefour, l'employeur réel n'est souvent pas le groupe lui-même mais un franchisé ou locataire-gérant juridiquement indépendant. **Cette fragmentation des responsabilités déstabilise la capacité des salariés à faire valoir leurs droits.**

Les salariés travaillent sous une marque nationale, participent à la performance globale d'un groupe, mais ne bénéficient pas toujours des mêmes accords sociaux que ceux conclus au niveau de l'entreprise dominante. La représentation du personnel devient morcelée, parfois inexistante dans les petites entités, **ce qui limite la capacité à négocier ou à alerter sur les conditions de travail.**

C'est là que la Cfdt devient essentielle. Nous devons adapter nos modes d'actions pour atteindre ces salariés dispersés, qui se sentent isolés face à leur employeur direct. Informer sur les droits, accompagner en cas de litige, mutualiser les expériences entre établissements d'une même enseigne : Autant de missions cruciales pour rééquilibrer le rapport de force. La Cfdt a un rôle à jouer au niveau des branches professionnelles et des groupes donneurs d'ordre, afin d'obtenir des cadres protecteurs qui dépassent la seule relation contractuelle locale.

La Confédération doit faire reconnaître encore plus l'équilibre de ces travailleurs essentiels à travers la reconnaissance de groupes invisibles juridiquement mais réellement actifs économiquement.



Affiliée à l'UNI, l'UITA et à IndustriALL



3



Hôtellerie-Tourisme-Restaurant

Services aux particuliers

Prévention-Sécurité

Immobilier

Commerce

Chambres consulaires

Travail temporaire

Habillement-Cuir-Textile

Propreté

Mouvements et associations

Pour la CFDT, la responsabilité sociale doit être le moteur essentiel de demain et ces salariés intégrés aujourd'hui et franchisés demain doivent pouvoir continuer à bénéficier du contrat social du groupe d'origine.

Engageons nos forces !



Affiliée à l'UNI, l'UITA et à IndustriALL



